

## ACCUEIL DE LOISIRS FRANÇOISE DOLTO REGLEMENT 2016/2017

DANS NOS ACTIONS, LES ENFANTS ET LES JEUNES APPRENNENT A VIVRE EN COLLECTIVITE, A PARTAGER, A RESPECTER L'AUTRE.

Dans les différentes actions mises en place en direction des enfants et des jeunes, les équipes d'animation s'appuient sur les principes suivants :

- L'apprentissage social : mieux connaître les autres, coopération, respect de soi et des autres
- La pratique d'activités diversifiées.
- L'autonomie : prise de décision, faire des choix, règles de vie commune.
- La participation et l'information des parents : activités, ateliers ouvert aux parents, temps d'accueil, soirées thématiques.

Les thèmes et les activités mis en œuvre sont des réponses à ces principes.

### FONCTIONNEMENT GENERAL

Le centre de loisirs accueille tous les enfants de 3 à 11 ans tous les mercredis, et les vacances scolaires (sauf Noël et une semaine en août).

### HORAIRES

Les activités se déroulent de 09h30 à 16h30. Des accueils sont mis en place, le matin de 07h30 à 09h30 et le soir de 16h30 à 18h30. Pour les ½ journées, l'accueil commence à 09h30 le matin et 13h30 l'après-midi. **Les parents doivent respecter les horaires de début et de fin des accueils afin de faciliter le bon fonctionnement.**

### INSCRIPTIONS

L'adhésion au Centre Social est obligatoire pour accéder aux activités proposées.

Les enfants non inscrits ne seront pas accueillis au Centre de Loisirs.

Les inscriptions se font au Centre Social et au centre de loisirs. Les enfants doivent être inscrits avant le mercredi soir, dernier délai, de la semaine qui précède la journée choisie. Le nombre de places étant limitées (locaux, encadrement), les enfants ne pourront être inscrits que dans la limite des places disponibles

et dans l'ordre d'arrivée. Toute inscription doit être accompagnée du paiement pour être validée.

**Les absences** signalées à l'avance, au plus tard le mercredi précédent pour le mercredi suivant et les absences justifiées par un certificat médical fourni dans les trois jours ouvrés qui suivent l'absence de l'enfant, donnent droit à un avoir pour un prochain séjour dans l'année civile. Dans tous les autres cas les journées seront facturées. Les cas de force majeure seront soumis à l'approbation du Directeur du centre social.

### TARIFS :

Quotient	Journée repas		Journée sans repas		½ journée	
	GC	Ext.	GC	Ext.	GC	Ext.
0 à 300	7,5	9,5	5	7	2,5	4,5
de 301 à 645	8	10	5,5	7,5	3	5
Plus de 645	8,5	10,5	6	8	3,5	5,5

**GC :** Familles qui résident à La Grand'Combe

**Ext. :** Familles extérieures à la commune

**En cas de sorties à la journée, pas d'accueil sans repas.**

### CONSEILS PRATIQUES

N'oubliez pas de marquer les vêtements et éviter que l'enfant amène des objets divers (portables, bijoux, jouet personnel...). En cas de perte, le centre social ne sera pas tenu pour responsable. Prévoir des habits pratiques pour les enfants leur permettant de participer à des activités de plein air (basket, pantalon ou short) et éviter les vêtements neufs.